
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
approuvant le dossier de référence de l'unité de formation
"Bases des réseaux, des routeurs et du routage" (code
298301U31D2) classée au niveau de l'enseignement
supérieur technique de type court de l'enseignement de
promotion sociale de régime 1**

A.Gt 11-04-2005

M.B. 27-06-2005

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'avis de la commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale du 4 mars 2005;

Sur proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de l'unité de formation "Bases des réseaux, des routeurs et du routage" est approuvé.

Cette unité est classée au niveau de l'enseignement supérieur technique de type court.

Article 2. - La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1^{er} janvier 2007.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 11 avril 2005.

Article 4. - La Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 avril 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de
Promotion sociale,

Mme M. ARENA